

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 19-407-1930 promulguant Le décret du 24 août 1930 relatif à l'application DES colonies des dispositions du décret du 2 juillet 1930 concernant l'office national du combattant.

n° 19-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des SoMALIS.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1° octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication « de lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : le décret du 24 août 1930 relatif à l'application aux colonies des dispositions du décret du 2 juillet 1930 concernant l'Office national du combattant.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Est promulgué a la Cote française des Somalis, le décret du 24 août 1926. susvisé, relatif à l'application, aux colonies. des dispositions du décret du 2 juillet 1920 concernant l'Office national au combattant. Art. 2° – Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel colonie.

chapon baissac